

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le COVID-19

11.9.2026 - | ARS Bretagne

La campagne conjointe de vaccination contre la grippe et le COVID-19 pour la saison 2026 va débuter prochainement en métropole, aux Antilles et en Guyane. La vaccination est essentielle pour protéger les personnes à risque d'une forme grave, les professionnels de santé et les populations en contact avec des personnes vulnérables.

Entre 2 et 6 millions de personnes sont touchées chaque année par l'épidémie de grippe en France hexagonale. Plus de 90% des décès liés à la grippe (9000 en moyenne en France) surviennent chez des personnes de 65 ans et plus. Et chaque année, en moyenne, 2 000 personnes de 65 ans et plus sont sauvées grâce à la vaccination.

Quelles sont les personnes ciblées par la campagne ?

Les personnes ciblées par la vaccination contre le Covid-19 sont les mêmes que celles ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe.

Contre la grippe

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de la grossesse;
- Les personnes, y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois, qui présentent certaines pathologies :

Pathologies respiratoires :

- Asthme ; BPCO;
- insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives quelle que soit la cause,
- maladies respiratoires chroniques susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale ;
- dysplasies broncho-pulmonaires ;
- mucoviscidose

Pathologies cardio-vasculaires :

- cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP et/ou une insuffisance cardiaque;
- insuffisances cardiaques graves;
- valvulopathies graves ;
- troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours ;
- maladies des coronaires;
- antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Troubles endocriniens
- diabète de type 1 et de type 2
- obésité avec un indice de masse corporelle égal ou supérieur à 40 kg/m2

Affections neurologiques :

- formes graves des affections neurologiques et musculaires;
- paraplégies et tétraplégies avec atteinte diaphragmatique ;

Maladies rénales et hépatiques :

- néphropathies chroniques graves ;
- syndromes néphrotiques ;
- maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose

Pathologies hématologiques-troubles de l'immunité :

- drépanocytoses, homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose ;
- déficits immunitaires primitifs ou acquis (pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH)

- Les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un

établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge ;

- L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave ainsi définis : prématurés, notamment ceux porteurs de séquelles à type de maladie pulmonaire chronique du prématuré (dont broncho-dysplasie pulmonaire), et enfants atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection de longue durée (cf. supra) ainsi que l'entourage des personnes immunodéprimées.

La vaccination contre la grippe peut être proposée aux enfants sans comorbidité, âgés de 2 à 17 ans révolus.

Contre le Covid-19

- Les personnes éligibles pour la vaccination contre la grippe ;
- Les personnes atteintes de trisomie 21, de troubles psychiatriques ou de démence

Toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

Qui peut bénéficier de la gratuité des vaccins ?

Le vaccin contre le Covid-19 est entièrement gratuit.

Le vaccin antigrippal est entièrement remboursé par l'Assurance Maladie pour les personnes à risques, et à hauteur de 65% pour les enfants de 2 à 17 ans.

Si vous êtes concerné, vous recevez un bon de prise en charge afin de retirer gratuitement le vaccin à la pharmacie sur présentation de ce bon, et vous faire vacciner par le professionnel de votre choix.

Comment se faire vacciner ?

Les personnes éligibles peuvent recevoir les deux vaccinations le même jour, sur deux zones d'injection distinctes (les 2 bras par exemple), ou de manière séquencée. Il n'y a pas de délai minimum à respecter entre les deux vaccinations si celles-ci ne peuvent pas être réalisées concomitamment.

Cette recommandation de vaccination concomitante s'applique à l'ensemble des vaccins contre la grippe saisonnière et à l'ensemble des vaccins contre le Covid-19 disponibles en France.

Quels sont les vaccins disponibles pour la campagne 2025-2026 ?

Vaccins contre la grippe :

- Vaxigrip® : indiqué chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois.
- Influvac® : indiqué chez l'adulte et l'enfant à partir de 6 mois.
- Flucelvax® : indiqué chez l'adulte et l'enfant à partir de 2 ans.
- Efluenta® : indiqué chez l'adulte de 65 ans et plus
- Fludax® : indiqué chez l'adulte de 65 ans et plus

Ces vaccins peuvent être utilisés indifféremment (sans indication préférentielle) dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché.

Vaccins contre le Covid-19 :

- Pour cette campagne, des vaccins Comirnaty® adaptés au variant LP.8.1 seront utilisés.

Qui peut vacciner ?

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/campagne-de-vaccination-contre-la-grippe-saisonniere-et-le-covid-19>